

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt-quatre le seize janvier le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BAUP Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, M. YCART Bernard, Mme BONNARD Magali, Mme SENEBIER Catherine, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme SUZZARINI Cécile, M. GAUDRY William.

Excusés : M. MARTIN Nicolas, Mme FROMENT Jacqueline

Absent :

Date de convocation du Conseil : 09 janvier 2024

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du procès verbal du 19 décembre 2023 à l'unanimité des présents moins deux abstention (non présent à la réunion)

Monsieur le maire demande à rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant les travaux sur les bâtiments communaux.

Prime de pouvoir d'achat : Monsieur le maire demande à reprendre la délibération de la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les mêmes termes que celle du 14 novembre 2023 : en effet celle-ci était à dater après le passage au comité technique du Centre de gestion qui s'est déroulé le 19 décembre 2023.

Travaux de marquises et abri logement au Grand Oriol

Concernant les travaux de rénovation des marquises et de l'abri au Grand Oriol Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'entreprise Faure Charpente a actualisé son devis soit :

Montant HT de l'opération : 10 656.00 € HT

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents le conseil municipal accepte le devis actualisé et charge le maire a signé tout document concernant ce dossier.

Subventions aux associations :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les nouvelles demandes de subventions aux associations pour l'année 2024 :

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents décide le versement des subventions suivantes :

Les Amis de Vaulserre,	200 €
Amicale des donneurs de sang	100 €
Club Bel Age,	100 €
ADMR	400 €
Désacorpsdé	200 €
Sou des écoles 9 enfants x 50 €	450 €

Pour information le conseil municipal à l'unanimité des présents refuse une subvention demandée par l'association Bien Vivre en Trièves : en effet elle ne rentre pas dans les critères de recevabilités (pas culturelle pas sportive, pas sociale).

Travaux nouvelle chaudière appartement au Grand Oriol

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de changer la chaudière d'un appartement au Grand Oriol, deux entreprises ont répondu :

Eymard Plomberie	10 721.00 € HT
Mickael Joubert	7 900.00 € HT

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents le conseil municipal retient le devis moins disant soit Mickael Joubert et charge le maire a signé tout document concernant ce dossier.

Questions diverses :

Plan d'Aménagement forêt communale de Cornillon en Trièves – Période 2024 – 2043 approuvé en novembre 2023. William Gaudry est déçu des propositions de l'ONF concernant les plantations et regrette que le travail entrepris par la commission forêt de la CDCT n'ait été pris en compte. Il lui a été rappelé qu'il s'agit de propositions et non d'obligations de plantations mais il craint que l'on oublie l'importance du choix des essences proposées lors des plantations. Il aimerait qu'un courrier soit rédigé dans ce sens à l'ONF. Le conseil ne souhaite pas revenir sur le plan d'aménagement de la forêt présenté par l'ONF après deux réunions organisées à l'automne où le conseil avait la possibilité de s'exprimer.

Sécurité routière : sens interdit posé à la descente du chemin de Cornillon à Aubépain : après quelque mois de fonctionnement William Gaudry déplore son inutilité. Les véhicules continuent de prendre ce chemin sans tenir compte de l'interdiction et certains à une vitesse excessive. Il demande d'implanter deux dos d'âne sur ce chemin afin d'obliger les véhicules à ralentir. Le conseil municipal décide de réfléchir sur le nouvel aménagement.

Maison Ateliers et Domaine des Hautes Glaces : Cécile Suzzarini informe le conseil municipal que ces deux entités recevant du public ont l'obligation de poser un défibrillateur. Elles réfléchissent sur la mutualisation de l'achat et sur l'implantation à égale distance des deux structures ce qui impliquerait l'installation sur le domaine public. Une demande de participation par la commune à l'achat du matériel est évoquée.

Projet de fermeture de classe : il y aura une fermeture de classe sur Mens à la rentrée prochaine car moins d'élève. St Jean d'Hérans réfléchit sur la possibilité de prendre les maternelles (jusqu'à maintenant les maternelles allaient sur Mens), afin de garder leur classe unique ouverte. Comment faire venir de jeunes avec enfants afin d'augmenter les effectifs et éviter ces fermetures, grand sujet politique sur l'acquisition foncière accessible au plus grand nombre.

Répertoriier des lieux d'atterrissage, sur la commune, pour un hélicoptère en cas d'urgence et notamment en pleine nuit.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.